

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIIN 2021

RAPPORT FINANCIER 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En collaboration avec FIDUCIAIRE GESTORIA, notre cabinet d'expertise comptable, nous avons préparé ce bilan financier.

Nous pouvons vous assurer que cette année, comme à l'accoutumée, la comptabilité a été suivie de près par nos soins.

Le rôle du Trésorier n'est pas toujours facile, il est en permanence à jongler entre ce qu'il est possible de réaliser et ce qui ne l'est pas. Tout cela, bien entendu, pour des raisons d'ordre budgétaire.

Nous avons dû faire face à diverses dépenses imprévues et notamment à l'annulation de la Foire de Chatou de mars 2020.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, sachez simplement que nous veillons scrupuleusement aux différents engagements financiers de notre Syndicat et continuons à le faire pour la bonne marche de notre organisation professionnelle.

En 2020, comme d'ailleurs en 2019, nous avons avec notre Président, examiné les postes qui pouvaient être revus à la baisse.

Nous allons continuer à observer de façon critique ceux qui nous paraissent un peu élevés, compte tenu de la conjoncture.

S'il y a un effort à faire, il ne doit pas venir seulement de notre part mais aussi de celle de nos partenaires.

Nous pouvons vous assurer que les membres du Conseil veillent au bon fonctionnement financier de notre Syndicat.

Je remercie notre cabinet d'expertise comptable pour son travail et les conseils qu'il nous prodigue, ainsi que le Trésorier Adjoint Jérôme HENRY pour son efficace collaboration.

Je remercie notre commissaire aux comptes qui, comme chaque année, vérifie les comptes du Syndicat.

Je remercie le personnel administratif pour son travail effectué tout au long de l'année, sa patience parfois.

Je vais passer à présent à la lecture des comptes.

COMPTE DE RESULTAT

1/ Les produits d'exploitation d'un montant de 1.054.123 € se décomposent comme suit :

- Bulletins, Cotisations 73 963 €
- Assurance Protection Juridique 19 010 €
- Autres services 20 729 €

- Entrées et invitations 42 783 €
- Emplacements 721 352 €
- Recette d'Electricité 92 715 €
- Droits d'Admission 26 244 €
- Ventes diverses 10 270 €
- Frais de dossier 1 220 €
- Autres produits 19 837 €
- Subvention d'exploitation 26 000 €

- Produits financiers 3 892 €

- Produits Exceptionnels : Comme les années précédentes, l'essentiel des produits exceptionnels pour l'année 2020 d'un montant de 67 114 € provient de l'APCDNA, contre 39 958 € pour 2019.

2/ Les charges d'exploitation totales s'élèvent à 1.509.258 €. Les charges 2019 étaient de 2.015.483 €, soit une baisse d'un montant de 506 225 €.

Parmi les charges les plus importantes :

Les charges courantes (Marchandises, Consommation, Locations, Entretien, Prime d'assurances, Honoraires, Publicité, Déplacement, Missions, Frais de communication et Autres services) s'élèvent à 1.347.059 €. Les charges 2019 étaient de 1.801.667 €, soit une baisse d'un montant de 454.608 €.

Les impôts et taxes sont stables (6 240 € en 2020 contre 6 660 € en 2019).

Les charges de personnel s'élevant à 114.935 € contre 132.974 € en 2019, suite au départ d'une salariée. Cette baisse de rémunération accompagne une baisse des charges sociales, celle-ci s'élève à 39 582 € en 2020 contre 44.386 € en 2019, soit 4 804 € de variation.

La dotation aux amortissements a baissé en 2020, 12 065 € contre 28.722 € en 2019.

Les autres charges s'élèvent à 1 €.

Pour cette année 2020, un déficit d'un montant de 384 663 € a été dégagé.

BILAN DU SNCAO

A l'actif :

Les postes d'actifs présentent quelques petites différences dues à la fluctuation normale d'un exercice sur l'autre.

Les marchandises en stock s'élèvent à un montant total de 18.931 € contre 8.308 € en 2019.

Le poste client s'élève à 25 503 €.

Les autres créances s'élèvent à 283 607 €, dont le litige avec « Exterion Médias » d'un montant de 50.009 € et celui avec « DLM » d'un montant de 150 000 €.

Les valeurs mobilières de placement sont de 199.359 €. Les disponibilités s'élèvent à 23 484 € en fin d'exercice.

Les charges constatées d'avance passent de 41.189 € à 5 864 €. Elles expriment les sommes déjà réglées en 2020 concernant l'exercice 2021.

Au passif :

Le montant total des capitaux propres (réserves antérieures, résultat net de l'exercice et provisions sur charges) est moins élevé en 2020 qu'en 2019, avec -21 488 € en 2020 contre 363.175 € en 2019 (compte tenu du résultat négatif enregistré).

Pour les postes recettes perçues d'avance regroupant :

- Les cotisations 7.052 €
- Les bulletins 2.580 €
- L'Assurance Protection Juridique 2 580 €
- Les autres services 3 698 €
- Autres 5 829 €

En additionnant les recettes 2021 perçues fin 2020, nous obtenons un total de 21 739 €.

Les dettes passent de 212 302 € à 613 675 €, notamment en raison du prêt PGE d'un montant de 467 000 €.

En conclusion :

Un déficit d'un montant de 384 663 € a été constaté pour 2020 contre un déficit de 149 328 € en 2019.

Face à cette situation, le SNCAO-GA a mis en place des mesures de réduction de coûts.

Les mentions du litige avec notre ancien agent de publicité figurent dans l'annexe des comptes. Par décision de la Cour d'Appel de Versailles, le SNCAO-GA a versé la somme de 50.008 €. La Cour ne s'étant pas encore prononcé sur le fond. L'affaire suit son cours.

Le litige avec le prestataire DLM : par décision du tribunal de grande instance de Paris du 20 octobre 2019, le SNCAO-GA a versé une somme de 150 000 € sur un compte séquestre Carpa. Un appel a été fait, La Cour ne s'étant pas encore prononcé en deuxième instance, une provision a néanmoins été constituée à hauteur de 50 000 €.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la lecture du rapport financier 2020.

Bernard ROUFLAY
Trésorier Général du SNCAO-GA